

5 avril 2019

Édition 5, Numéro 4

# Nouvelles de Val-Joli



## Membres du conseil :

Maire Rolland Camiré, P.22

Siège 1 : Sylvain Côté  
Siège 2 : Philippe Verly  
Siège 3 : Gilles Perron  
Siège 4 : Raymond Côté  
Siège 5 : Lise Larochelle  
Siège 6 : Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Nathalie Rousseau, DG, P.26  
Marie-Ève Parr, Insp. P.25  
Line D. Letendre, Sec. P.21  
Audrey Ostiguy, adj. P. 21  
Pier Lacasse, R. Voirie P.24



500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

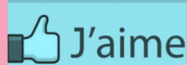
**TÉLÉPHONE :**  
(819) 845-7663

**TÉLÉCOPIEUR :**  
(819) 845-4399

**ADRESSES  
ÉLECTRONIQUES :**  
direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca  
mairie@val-joli.ca

Retrouvez-nous, à :  
**www.val-joli.ca**

ou sur  
Facebook à :  
**Loisirs Val-Joli**



## MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

La cour d'appel entendra la demande du 621 route 143, le 11 avril 2019 concernant l'usage du terrain. Nous ne savons pas combien de temps cela prendra pour avoir une décision des juges, mais il y a une chose que nous espérons, c'est que la décision nous soit favorable pour que l'on puisse régler ce dossier.

N'oubliez pas que la municipalité a une entente avec la SPA pour la licence de votre chien et qu'elle est obligatoire dans la municipalité. Votre chien doit toujours être attaché ou sous votre supervision pour vous éviter beaucoup de problèmes.

C'est le 26 avril prochain que notre secrétaire-trésorière, Madame Line D. Letendre, partira en retraite. De la part du Conseil municipal, nous te remercions pour le travail effectué pendant toutes ces années et te souhaitons une bonne retraite.

*Rolland Camiré*

## MOT DE LA DIRECTION

La Municipalité recherche actuellement une personne **passionnée par les fleurs et les plantes pour effectuer l'entretien des aménagements paysagers à l'Hôtel de ville ainsi que le Parc floral de la route 249**. La saison débute normalement en avril pour se terminer vers le mois d'octobre. Si vous avez le pouce vert et que cela vous intéresse, je vous invite à communiquer avec moi au 819-845-7663 poste 26 ou par courriel à [direction@val-joli.ca](mailto:direction@val-joli.ca).

Nous avons reçu des commentaires de citoyens indiquant ne pas être en mesure de joindre la direction ou autres employés par téléphone. Je vous informe que nous regardons actuellement pour modifier le **système téléphonique** pour offrir un meilleur service aux contribuables afin que les appels puissent être pris en charge par une personne et non toujours être dirigés à une boîte vocale. D'ici là, je vous rappelle **l'importance de laisser un message nom, numéro de téléphone et but de l'appel afin que la bonne ressource puisse vous rappeler dans les meilleurs délais**. Pour terminer, je crois important de vous mentionner que **si l'employé municipal est déjà en ligne, votre appel tombe directement sur sa boîte vocale et que certains employés ne sont pas présents sur une base régulière, donc, encore plus important de toujours laisser vos coordonnées pour un retour d'appel dans les meilleurs délais**.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019

- La Municipalité adhère à la Chambre de commerce pour les années 2019-2021 ainsi qu'au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.
- Le conseil confirme l'embauche de la directrice générale suite à sa période de probation.
- La Municipalité adjuge un mandat de surveillance des travaux et procédera à un appel d'offres pour des travaux de pavage sur la rue Patrice.
- La Municipalité autorise le COGESAF – PACES Estrie à installer un puits d'observation.
- Le conseil autorise l'officière en bâtiment à s'inscrire au Congrès de la COMBEQ.
- Un appui est donné au Comité Opération verre-vert ainsi qu'à une demande d'une citoyenne pour l'ajout d'un point d'arrêt pour Trans-Appel sur le 9<sup>e</sup> rang.
- La Municipalité a comblé un des deux postes d'étudiants pour l'été 2019 en embauchant Élodie Richard.

## BIEN UTILISER SES BACS



Les règles gouvernementales ordonnent que rien de compostable ne doit se retrouver aux ordures, tels que les os de poulet ou autres restes de viandes, les mauvaises herbes, les branches, etc. Votre bac vous sera alors utile pour vous défaire de ces rebuts.

La même consigne s'applique à tout ce qui peut être recyclable, on doit en disposer les articles non souillés dans le bac bleu. Les matières acceptées sont :

- **Papiers et cartons** : livres, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus à pignon, contenants de type Tetra Pak
- **Plastiques** : bouteilles (bouchons et couvercles), produits d'hygiène personnelle, contenants à yaourt (sauf type 6)
- **Sacs de plastiques** : en emballer plusieurs dans un même sac que l'on noue ensuite
- **Verres** : bouteilles et pots peu importe leur couleur
- **Métaux et aluminiums** : boîtes de conserve, assiettes & papier (non souillés)



## CHEVREUILS OU AUTRES SUR LA ROUTE OU SUR L'ACCOTEMENT



Si vous voyez des chevreuils morts ou autres objets susceptibles de nuire à la circulation sur la chaussée ou sur l'accotement, il faut les signaler afin qu'ils soient ramassés. Pour toutes les routes dont l'entretien revient à la municipalité, vous devez nous aviser au bureau de la municipalité.

Lorsqu'il s'agit de routes entretenues par le ministère des Transports (chemin Goshen, rang 12, route 143 et route 249), vous devez aviser directement le ministère en composant le 511.

## RAPPEL - OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANT

La Municipalité de Val-Joli recherche un étudiant pour la saison estivale. L'emploi consiste à épauler notre équipe de journaliers en place au niveau de la voirie et des parcs (entretien, tondage, nettoyage, peinture, réparations mineures et autres tâches connexes).

**Conditions salariales** : 12,50 \$ l'heure, à raison de 30 heures/semaine

**Durée de l'emploi** : Pour une période de 9 semaines



Le travail s'effectue généralement de jour, mais certaines tâches peuvent s'effectuer en soirée à l'occasion.

Le candidat recherché doit être dynamique, assidu au travail et ponctuel, en mesure de travailler seul ou en équipe et posséder un permis de conduire classe 5 valide.

Pour être admissible, le candidat devra avoir étudié à temps plein au cours de l'année précédente et être étudiant à temps plein au niveau postsecondaire dans l'année suivant l'emploi d'été. Il doit être de citoyenneté canadienne, résident permanent ou avoir le statut de réfugié.

Faites-nous parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante d'ici le **14 avril 2019**.

Madame Nathalie Rousseau, directrice générale  
Municipalité de Val-Joli  
500, route 249, Val-Joli, Qc J1S 0E8  
Courriel : [direction@val-joli.ca](mailto:direction@val-joli.ca)



\*\*\* Seules les candidatures retenues pour entrevue seront contactées \*\*\*

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé les 19 et 22 avril 2019 vu le congé de Pâques. Merci!

## JOURNÉE DE L'ARBRE

En vue de la journée de l'arbre qui se tiendra le 25 mai prochain, nous vous transmettons cette information reçue de l'Association Forestière du Sud du Québec qui devrait vous aider à choisir les essences désirées.



### Planter un arbre sur votre propriété : comment bien le choisir?

Par l'Association forestière du sud du Québec ([www.afsq.org](http://www.afsq.org))

Chaque espèce d'arbre a ses particularités et croît différemment selon son environnement. Voici quelques questions que vous devriez vous poser :

#### 1) À quel endroit planter mon arbre ?

Si vous avez une maison en ville ou à la campagne, l'espace pour planter votre arbre ne sera pas le même. Il faudra regarder l'espacement horizontal et l'espacement vertical. De plus, il est important de vérifier la présence d'obstacles, tels les fils électriques ou la présence de d'autres arbres.

#### 2) Quel arbre puis-je planter dans l'espace désigné ?

Pour vous aider dans la recherche d'un arbre pour votre propriété, Hydro-Québec a mis en ligne un outil très pratique sur son site Web : [www.arbres.hydroquebec.com/arbres](http://www.arbres.hydroquebec.com/arbres). Des suggestions d'arbres et d'arbustes vous seront offertes selon l'espacement disponible et selon la distance des fils électriques.

#### 3) Quels sont les besoins de l'arbre?

Chaque arbre possède un habitat optimal. Cela se résume principalement à l'ensoleillement, au type de sol et au drainage. Selon l'espèce, les arbres sont plus ou moins tolérants à des endroits qui diffèrent de leur habitat optimal. Ils ont différents seuils de résistance à la pollution, la compaction du sol, les maladies, le vent, etc.

#### 4) À quoi ressemble le système racinaire de l'arbre?



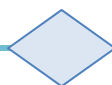
Les racines d'arbres sont très puissantes. Elles peuvent boucher les systèmes de drainage ou affecter les champs d'épuration. Les racines utilisent en moyenne un espace équivalent à la largeur de l'arbre. Certains arbres ont des racines en surface, d'autres plus en profondeur. Les racines de surface peuvent pousser la toile d'une piscine ou fendre le bitume d'une cour. Notons que les racines ne brisent pas les fondations de maisons, elles s'infiltreront plutôt dans des fissures déjà existantes. Par contre, en grandissant, elles vont faire grossir ces fissures. Faites attention aux variétés suivantes : Érable argenté, Orme américain, Peuplier et Saule.

#### 5) Quel est l'entretien nécessaire de l'arbre?

Les arbres nécessitent en moyenne peu d'entretien. Ils peuvent être élagués pour retirer les branches du bas. Un élagueur professionnel peut vous conseiller et réaliser ces travaux pour vous.

## RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION – ABRI TEMPORAIRE

Selon la réglementation en vigueur, il est permis d'installer un abri d'automobile temporaire entre le 15 octobre et le 15 avril de l'année suivante. Il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un seul abri temporaire conduisant ou servant au remisage automobile.



## PRÉVENTION – FEUX À CIEL OUVERT

Le printemps est arrivé et c'est souvent le temps des feux d'herbes et de broussailles. À ce temps-ci de l'année, la végétation est très sèche et les risques de propagation d'incendie sont très élevés. Un simple tison peut faire passer un feu ordinaire à un feu de forêt. C'est pourquoi le service de prévention des incendies profite de l'occasion pour vous sensibiliser aux risques ainsi qu'à la réglementation entourant les feux à ciel ouvert.



### Article 43 Feux de broussailles

Il est permis de faire des feux de broussailles, de branches ou d'autres produits végétaux sur permission du responsable de l'application du présent règlement et de respecter les conditions établies lors de l'émission du permis.

### Article 47 Feux prohibés

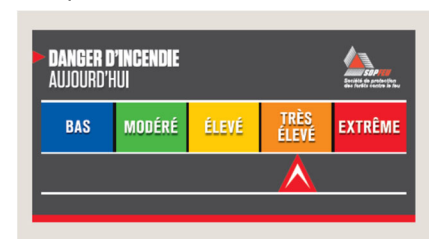
- Le fait d'allumer un feu d'herbe constitue une nuisance et est prohibé.
- Le fait de brûler des matériaux de construction, rénovation ou de démolition constitue une nuisance et est prohibé.
- Le fait de brûler des matières résiduelles constitue une nuisance et est prohibé.

Conseil de prévention : au lieu de brûler vos branches ou matériaux de construction, sachez que l'écocentre de la MRC est l'endroit tout indiqué pour aller porter ce type de déchets.

Pour toute demande d'information ou pour une demande de permis, contactez le préventionniste de la Régie au moins 48 heures à l'avance afin de lui permettre de répondre correctement à vos demandes :

**Vincent Léveillé, préventionniste**

**Régie d'Incendie de Windsor au : 819-845-4678 poste 2**



Quant à l'indice de dangerosité, il est mis à jour quotidiennement par la société SOPFEU, et il s'affiche sur notre site internet. C'est un autre point important dans notre réglementation. Si l'indice de feu se situe d'élevé à très élevé, tous les feux à ciel ouvert, même si vous avez un permis, sont interdits.

## COMITÉ DES LOISIRS

### INSCRIPTION À LA LIGUE DE BALLE MOLLE AMICALE INTER-MUNICIPALE INSCRIPTIONS 2019



**Dates d'inscription :** le jeudi 11 avril entre 18 h 30 et 21 h 00  
et le samedi 13 avril entre 9 h 00 et 12 h 00  
au bureau municipal situé au **500 route 249, Val-Joli**

**Frais d'inscription :** 40 \$ pour 1<sup>er</sup> enfant - 35 \$ pour 2<sup>e</sup> enfants - 30 \$ pour 3<sup>e</sup> enfants d'une même famille

\*\*\*Après le 13 avril, les frais d'inscription seront majorés à 50 \$ par enfant.\*\*\*

*Le formulaire d'inscription est disponible à l'hôtel de ville et sur notre site internet : [www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)*

**POUR INFORMATION :** [loisirs@val-joli.ca](mailto:loisirs@val-joli.ca) ou 819-845-7663, poste 21 (jeudi ou vendredi)

### PARC DES LOISIRS DU RANG 10

Nous attirons votre attention sur les heures d'ouverture du Parc des Loisirs du Rang 10. Nous espérons qu'en lien avec notre règlement général, article 35, il n'y ait plus aucune présence ni bruit au parc entre 23 heures et 7 heures, et ce, en respect pour le voisinage. Nous comptons sur la collaboration des parents pour en informer leurs adolescents susceptibles de s'y trouver!

